



Sociétés minières reconnues pour leur excellence en exploitation minière responsable

OTTAWA, le 6 mai 2025 – Le [Groupe consultatif des communautés d'intérêts](#) de l'Association minière du Canada (AMC) a choisi Agnico Eagle et la mine Diavik de Rio Tinto comme lauréats du prestigieux prix d'excellence [Vers le développement minier durable](#)^{MD} (TSM) de cette année. Les deux projets ont été récompensés hier soir lors du gala des prix de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM), à Montréal.

« Les sociétés minières récompensées par les prix d'excellence TSM sont des modèles à suivre pour leurs pratiques responsables exemplaires et leur engagement en matière de performance environnementale et sociale, déclare Pierre Gratton, président et chef de la direction de l'AMC. Notre industrie a un rôle particulièrement important à jouer pour s'assurer que les minéraux et les métaux nécessaires aux technologies dont nous dépendons sont facilement accessibles, et il est essentiel que ceux-ci soient extraits selon les normes les plus élevées au monde, comme l'initiative TSM. »

L'initiative TSM, à laquelle les membres de l'AMC doivent adhérer, favorise l'amélioration du rendement à l'égard d'un éventail d'enjeux sociaux et environnementaux qui importent le plus, et ce, au niveau de la mine. L'accent mis sur le rendement des sites miniers fait de l'initiative TSM un système de référence pour les investisseurs et les fabricants qui cherchent à investir dans les substances extraites des mines de façon responsable et à acheter ces dernières. Un Groupe consultatif des communautés d'intérêts canadien indépendant supervise le programme. Il est composé de représentants de communautés autochtones, d'organismes environnementaux, de syndicats, d'institutions financières, de communautés minières locales, d'organisations sociales et religieuses et d'universités.

Le rendement de l'initiative TSM est évalué à l'aide d'un ensemble de normes environnementales et sociales détaillées, y compris la gestion des résidus miniers, les changements climatiques, l'intendance de l'eau, les relations avec les Autochtones et les collectivités, la santé et la sécurité, la conservation de la biodiversité, les principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, la gestion de crises et la prévention du travail des enfants et du travail forcé.

Nous sommes fiers que l'initiative TSM, une norme canadienne, soit maintenant mise en œuvre par 13 associations minières partout dans le monde, ce qui en fait le programme le plus répandu en son genre dans l'industrie minière, explique M. Gratton. Nous saluons le travail accompli par les lauréats des prix d'excellence de cette année, car il met en lumière les résultats positifs que l'on peut obtenir en priorisant l'intendance environnementale et l'engagement communautaire. »

Établis en 2014, les [prix d'excellence TSM](#) comprennent le prix TSM en excellence environnementale et le prix TSM en engagement communautaire. Pour être admissibles aux prix, les sociétés minières doivent activement mettre en place l'initiative TSM et démontrer des réalisations exceptionnelles en matière d'environnement ou d'engagement communautaire. Le Groupe consultatif des communautés d'intérêts fournit des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative TSM et sélectionne les gagnants des prix d'excellence TSM.

LAURÉAT DU PRIX TSM EN ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE 2025 – Plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones d'Agnico Eagle

Alors que divers programmes et initiatives destinés aux peuples autochtones sont en place depuis de nombreuses années dans l'ensemble des activités d'Agnico Eagle, le Plan d'action pour la réconciliation (PAR) représente une étape importante pour intégrer ces activités à une stratégie centrale et complète. Il sert d'outil pour renforcer les efforts d'Agnico Eagle en matière de réconciliation, permettant une mise en œuvre efficace, une surveillance continue et, le cas échéant, la souplesse nécessaire pour s'adapter.

Élaboré conjointement en organisant de vastes cercles de partage et ateliers ayant mobilisé environ 250 détenteurs de droits et parties prenantes, le PAR renforce l'engagement d'Agnico Eagle pour la réconciliation avec les communautés autochtones, en établissant 40 actions distinctes regroupées selon sept piliers.

Agnico Eagle vise à rendre compte des progrès du PAR d'ici 2026, tout en reconnaissant que certaines des actions nécessiteront des efforts continus. Les rapports d'étape présenteront non seulement les réussites, mais aborderont aussi les défis rencontrés et les leçons apprises, soulignant l'engagement d'Agnico Eagle à maintenir un dialogue ouvert et honnête.

En plus d'avoir incité d'autres entreprises et organisations à entreprendre leur propre cheminement vers la réconciliation et l'exploitation minière responsable, le PAR d'Agnico Eagle soutient activement d'autres sociétés minières dans leurs efforts.

Il peut être consulté dans plusieurs langues, dont l'anglais, le français et l'inuktitut, afin d'en assurer l'accessibilité. Le site Web d'Agnico Eagle présente également une version abrégée du PAR, disponible en anicinabe, cri, anglais, finnois, français, inuinnaqtun, inuktitut et espagnol.

Le PAR témoigne du dévouement d'Agnico Eagle à l'extraction éthique des ressources et de sa contribution positive aux efforts de réconciliation à plus grande échelle, au Canada et ailleurs.

LAURÉAT DU PRIX TSM EN EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE 2025 – Centrale solaire de la mine de diamants Diavik de Rio Tinto

L'industrie minière canadienne travaille fort pour produire les substances extraites des mines nécessaires aux technologies à faibles émissions de carbone, tout en innovant afin de réduire sa propre empreinte carbone.

La centrale solaire de la mine de diamants Diavik, installée et mise en service en 2024, est un exemple novateur de ce que rendent possible les infrastructures d'énergie renouvelable dans les régions éloignées. Conçue et mise en œuvre après consultation avec les partenaires autochtones de Diavik signataires d'ententes de participation, cette centrale de 6 600 panneaux et de 3,5 mégawatts a été mise en service en juillet 2024 et représente la plus grande centrale solaire hors réseau dans les territoires du Canada. Elle fournira 25 % de l'énergie du site Diavik au cours des activités de fermeture une fois que la mine aura cessé sa production.

La fermeture de la mine Diavik étant prévue en 2026, la réduction de ses besoins en énergie pendant les activités de fermeture signifie que la centrale solaire pourra répondre à une grande proportion (jusqu'à 25 %) des besoins en production d'électricité, réduisant la dépendance du site aux infrastructures d'énergie non renouvelable et soutenant la mise hors service de la mine au fur et à mesure des activités de fermeture. La centrale solaire pourra ensuite être redéployée ailleurs, une fois que la mine Diavik n'en aura plus besoin.

Bien que la centrale ne soit en activité que depuis juillet 2024, les premières données suggèrent une production effective de 4,2 millions de kWh d'énergie par année. Cela équivaut à une réduction annuelle d'environ 1,1 million de litres de diesel – ce qui est important dans un site éloigné où tout le carburant diesel est transporté par camion par route d'hiver – et à une réduction annuelle de 2 900 tonnes d'émissions de CO₂, ce qui équivaut à retirer 630 voitures de la route.

Les panneaux bi-faciaux (à double face) permettent de générer de l'énergie supplémentaire non seulement à

partir de la lumière directe du soleil, mais aussi à partir de la lumière réfléchiée sur le sol en été et sur la neige en hiver. Selon les données initiales, cette réflexion représente une énergie supplémentaire de 10 %. De plus, les données montrent que les températures ambiantes froides augmentent l'efficacité des panneaux, la production étant 15 % plus élevée à -25 °C qu'à +25 °C. Ces résultats sont importants dans le contexte du climat nordique unique où se situe la mine Diavik, et sont importants pour les communautés nordiques et d'autres grands projets portant sur les ressources naturelles qui envisagent d'utiliser des infrastructures renouvelables.

La mine Diavik collabore actuellement avec les partenaires communautaires et les communautés pour discuter de la façon de redéployer la centrale solaire dans le Nord après la fin des activités de fermeture de la mine.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les prix d'excellence TSM et les lauréats précédents, visitez la page www.mining.ca/fr/initiative-vmmd/prix-dexcellence-vmmd.

Secteur important de l'économie canadienne, l'industrie minière compte pour 117 milliards de dollars du produit intérieur brut national et 21 % de la valeur totale des exportations canadiennes. Le secteur minier canadien emploie, directement et indirectement, 694 000 personnes partout au pays. Toutes proportions gardées, il s'agit du plus grand employeur du secteur privé à embaucher des Autochtones au Canada et d'un client important des entreprises autochtones.

À propos de l'AMC

L'Association minière du Canada (AMC) est l'organisme national qui représente l'industrie minière canadienne. Ses membres, qui sont responsables de la majeure partie de la production canadienne de métaux de base et précieux, d'uranium, de diamants, de charbon métallurgique, de pétrole extrait des sables bitumineux et de minéraux industriels, sont présents dans les secteurs de l'exploration minière, de l'exploitation minière, de la fonte, de l'affinage et de la fabrication de produits semi-finis. Veuillez visiter la page www.mining.ca/fr

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Paul Hébert, vice-président, Communications

613 292-2876

phebert@mining.ca